



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable

**Avis conforme favorable  
rendu en application de l'article R. 104-35 du Code de l'urbanisme,  
sur le projet de modification n°1 du PLU de Capendu (Aude)**

N°Saisine : 2025-14522

N°MRAe : 2025ACO70

Avis émis le 12 mai 2025

Par courrier reçu le 12/03/2025 par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), la commune de Capendu a sollicité un avis conforme de la MRAe sur le projet de modification n°1 du PLU de Capendu (Aude), au titre de l'article R 104-35 du Code de l'urbanisme relatif à l'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable.

En l'absence de réponse dans le délai de deux mois, l'avis de l'autorité environnementale est réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R. 104-34.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.